

FAQ - PROCESSUS D'ÉVALUATION POUR LES SUBVENTIONS DE RELANCE

COMPTE-RENDU DU FONDS DE RELANCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COVID-19

Depuis que la COVID-19 a fortement bouleversé l'industrie touristique et hôtelière canadienne en mars dernier, l'ATAC se consacre à l'élaboration de stratégies de relance et de résilience pour ses membres. Conscient des besoins immédiats des communautés, l'ATAC a reporté l'octroi de sa subvention annuelle du développement ainsi qu'une grande partie des économies réalisées dans le cadre d'autres programmes afin de créer le fonds de relance du développement de la COVID-19 dès le début des restrictions de voyage. Le premier programme a été mis en place entre le 7 et le 30 avril 2020.

Par ailleurs, en juin, le gouvernement fédéral a annoncé l'octroi de 133 millions de dollars pour aider les entreprises autochtones qui subissent les conséquences économiques de la pandémie de la COVID-19, duquel 16 millions de dollars allaient être alloués au soutien des entreprises touristiques autochtones et distribués par l'ATAC. Il s'agissait d'une intervention directe en réponse à la stratégie de sensibilisation de l'ATAC qui soulignait les répercussions de la COVID-19 sur le secteur touristique autochtone, autrefois prospère. Suite à cette annonce, une seconde admission a été lancée le 19 août 2020 et s'est poursuivie jusqu'au 9 septembre 2020.

Depuis la création du fonds en mars, l'ATAC a accordé 678 subventions non remboursables pouvant atteindre 25 000 dollars par demandeur, pour un total de 16,21 millions de dollars.

Veillez consulter les FAQ sur les pages suivantes pour plus d'informations.



INDIGENOUS
TOURISM ASSOCIATION OF CANADA

ASSOCIATION TOURISTIQUE
AUTOCHTONE
DU CANADA

IndigenousTourism.ca/corporate/fr

FAQ – PROCESSUS D'ÉVALUATION POUR LES SUBVENTIONS DE RELANCE

Quelles mesures l'ATAC a-t-elle prises pour créer le fonds de relance ?

Lorsque la pandémie de la COVID-19 est apparue comme une menace pour la saison touristique 2020, l'ATAC a immédiatement décidé de redéfinir les fonds existants dans son [plan d'action révisé 2020-21](#) afin de tenir compte des besoins de nos entreprises pendant cette période difficile. Il s'agissait notamment de transférer des fonds des activités de marketing, de partenariat et de leadership pour les consacrer au fonds de relance. Dans notre plan initial, l'ATAC a alloué 1,175 million de dollars pour soutenir ce programme.

L'ATAC a continuellement revendiqué par le biais de notre [document sur les solutions](#) à la COVID-19 et continuera à faire pression pendant cette deuxième vague de la COVID-19 dans le but d'obtenir un financement supplémentaire pour cette initiative, car nous avons enregistré plus de 800 demandes et atteint un montant de 19,4 millions de dollars en demandes. En juin, le gouvernement fédéral a annoncé l'octroi de 133 millions de dollars pour aider les entreprises autochtones subissant les conséquences économiques de la pandémie de la COVID-19, desquels 16 millions de dollars allaient être alloués en soutien direct aux entreprises touristiques autochtones et distribués par l'ATAC. Il s'agissait d'une réponse directe à la stratégie de sensibilisation de l'ATAC qui soulignait les effets de la COVID-19 sur l'industrie touristique autochtone, autrefois prospère.

Depuis la création du fonds en mars 2020, l'ATAC a accordé 678 subventions non remboursables pouvant atteindre 25 000 dollars par demandeur, pour un total de 16,21 millions de dollars. Ces aides ont été versées à un ensemble d'entreprises touristiques autochtones canadiennes exportables, commercialisables et prêtes à accueillir des visiteurs, notamment grâce au soutien du gouvernement fédéral par l'intermédiaire de Services autochtones Canada.

Ces fonds proviennent-ils des 306 millions de dollars annoncés par le gouvernement du Canada ?

Non. Les 306 millions de dollars annoncés pour les entreprises autochtones seront octroyés par les institutions financières autochtones. Ce financement servira à consentir des prêts sans intérêt, ainsi que des contributions non remboursables, afin d'aider les entreprises autochtones incapables d'accéder aux mesures de soutien actuelles du gouvernement. L'ATAC invite ses membres, qui ont besoin d'une aide financière, à s'adresser immédiatement à leur institution financière autochtone locale dans le but d'obtenir un prêt. Pour plus d'informations sur l'IFA près de chez vous, cliquez [ici](#).



FAQ – PROCESSUS D'ÉVALUATION POUR LES SUBVENTIONS DE RELANCE

Mon entreprise n'a pas été annoncée dans les phases 1, 2, 3, 4, 5 ou 6. Cela signifie-t-il que je suis exclu du processus ?

Toutes les annonces de financement ont été réalisées pour les volets 1 et 2, ce qui signifie que si votre entreprise n'a été nommée dans aucune des phases 1, 2, 3, 4, 5 ou 6, votre entreprise n'a malheureusement pas été sélectionnée pour recevoir la subvention du fonds de relance au développement de la Covid-19.

Cependant, l'ATAC a publié récemment sa réponse à la deuxième vague, étant donné que la deuxième vague de la pandémie continue d'avoir des répercussions sur l'industrie touristique mondiale. L'ATAC a lancé au gouvernement fédéral un appel urgent afin d'obtenir un nouveau financement de 18,5 millions de dollars destiné à soutenir les entreprises touristiques autochtones, sans quoi l'industrie pourrait s'effondrer de manière irréversible. Dans le cadre de cet effort stratégique de sensibilisation, l'ATAC demande une deuxième vague de subventions de relance, ce qui signifie que vous pourriez être éligible à une subvention, même si vous n'avez pas obtenu de succès lors des volets 1 ou 2. Veuillez vous inscrire [ici](#) au bulletin d'information de l'ATAC pour recevoir les informations à jour, précises et pertinentes.

Comment ma demande est-elle examinée ?

L'ATAC a mis sur pied un comité d'évaluation des demandes, dans lequel le conseil d'administration, le président-directeur général de l'ATAC et les partenaires provinciaux et territoriaux ont été tenus à l'écart du processus afin d'éliminer les distorsions et de rendre le processus aussi équitable que possible. Deux évaluateurs examinent chaque demande afin de déterminer si elle est complète, si elle répond à un besoin précis et comment les fonds seront utilisés. En fonction des [critères d'éligibilité](#) du financement, cela inclut notamment la recherche de solutions liées au maintien/rétablissement des emplois, à la diversification des sources de revenus ou au renforcement de l'entreprise pour les prochaines saisons touristiques.

Les évaluateurs utilisent une matrice de pointage basée sur les critères ci-dessus. La moyenne des résultats des évaluateurs est ensuite calculée et le montant du financement est recommandé en fonction du résultat de la demande (jusqu'à un maximum de 25 000 \$). L'approbation finale est effectuée par les partenaires financiers pour répondre aux exigences de nos accords de contribution.



FAQ – PROCESSUS D'ÉVALUATION POUR LES SUBVENTIONS DE RELANCE

Ma demande n'a pas été approuvée, pourquoi ?

Malheureusement, ce ne sont pas toutes les entreprises qui ont présenté une demande qui ont été jugées éligibles pour recevoir la subvention, notamment pour les raisons suivantes

- *Ne pas répondre aux critères d'une entreprise touristique autochtone : l'entreprise doit être détenue et/ou contrôlée à 51 % au moins par des autochtones et offrir une expérience touristique aux visiteurs ;*
- *Ne pas avoir de numéro d'entreprise enregistré ;*
- *Documents manquants : ne pas remplir les documents appropriés et ne pas soumettre tous les formulaires requis pour remplir les conditions d'éligibilité (il peut s'agir d'un budget, d'un plan sanitaire de la COVID ou d'une attestation).*

Tout au long du processus de demande de subvention et d'examen, l'équipe de l'ATAC a tenté à de nombreuses reprises d'entrer en contact avec les entreprises (membres et non-membres de l'ATAC) pour les guider dans le processus et s'assurer que tous les critères d'éligibilité étaient remplis. Malheureusement, toutes n'ont pas pu être jointes et certaines, au final, ne remplissaient pas les conditions requises.

Si vous avez des questions sur les raisons pour lesquelles votre demande en particulier n'a pas été approuvée, veuillez contacter le membre de l'équipe de l'ATAC chargé de votre province ou territoire, mentionné ci-dessous.

Ma demande de financement a été approuvée, quelles sont les prochaines étapes ?

Vous devriez avoir reçu une lettre de confirmation de votre interlocuteur de l'ATAC (voir ci-dessous) qui décrit les prochaines étapes pour les candidats retenus. L'accord comprend également les délais de paiement et de présentation des rapports. Si vous n'avez pas reçu cet accord ou si vous avez d'autres questions concernant les prochaines étapes de votre demande, veuillez contacter immédiatement votre interlocuteur de l'ATAC (voir ci-dessous).

Que dois-je faire si j'ai des questions sur mon dossier de candidature ?

(Veuillez noter que nous n'acceptons plus de modifications ou de documents supplémentaires puisque la période est maintenant terminée.) Veuillez contacter le membre de l'équipe responsable de votre province ou territoire, indiqué à la page suivante.



FAQ – PROCESSUS D'ÉVALUATION POUR LES SUBVENTIONS DE RELANCE

Contacts provinciaux et territoriaux

COLOMBIE-BRITANNIQUE ET NUNAVUT

Mme Genevieve Huneault

COORDONNATRICE AU DÉVELOPPEMENT

Development@IndigenousTourism.ca

SASKATCHEWAN

Mme Tracey Pascal

COORDONNATRICE DE LA SASKATCHEWAN

Saskatchewan@IndigenousTourism.ca

NOUVELLE-ÉCOSSE, TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR, NOUVEAU-BRUNSWICK, ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Robert Bernard

COORDONNATEUR DE L'ATLANTIQUE

Robert@IndigenousTourism.ca

MANITOBA

Mme Holly Courchene

COORDONNATRICE DU MANITOBA

Manitoba@IndigenousTourism.ca

QUÉBEC

Mme Marie-Pierre Laine

TOURISME AUTOCHTONE QUÉBEC

MPlaine@TourismeAutochtone.com

YUKON

M. Ryan Rogers

COORDONNATEUR MARKETING

Marketing@IndigenousTourism.ca

ONTARIO

M. Brady Smith

DIRECTEUR STRATÉGIE

Brady@IndigenousTourism.ca

ALBERTA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Mme Angela Ryder

COORDONNATRICE DES INDUSTRIES

Industry@IndigenousTourism.ca

